

Sentier Transcanadien

**États financiers consolidés
31 mars 2014**

Sentier Transcanadien

États financiers consolidés
31 mars 2014

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé de l'évolution des actifs nets	4
État consolidé des résultats	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Sentier Transcanadien

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'organisme Sentier Transcanadien et de son organisme contrôlé, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Sentier Transcanadien et de son organisme contrôlé au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de leurs activités et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

T.514.934.3400

Richter S.E.N.C.R.L./LLP
1981 McGill College
Mtl (QC) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto





Autre point

L'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ne sont pas audités.

L'organisme Sentier Transcanadien a préparé un jeu distinct d'états financiers non consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2014, sur lesquels nous avons délivré aux membres de l'organisme Sentier Transcanadien un rapport de l'auditeur distinct daté du 9 juillet 2014.

Richter s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec)
30 juillet 2015

Sentier Transcanadien

État consolidé de la situation financière Au 31 mars 2014

	Fonds d'administration	Fonds affecté	Fonds de dotation	Total 2014	Total 2013 (Non audité)
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
Trésorerie	996 788	2 016 044	-	3 012 832	786 830
Titres négociables	400 000	-	52 654	452 654	3 300 000
Débiteurs (note 9)	7 176 770	-	-	7 176 770	117 845
Charges payées d'avance	71 339	-	-	71 339	71 401
Montant à recevoir du fonds d'administration (note 3)	-	677 016	-	-	-
Matériel (note 4)	189 354	-	-	189 354	261 577
	8 834 251	2 693 060	52 654	10 902 949	4 537 653
Passif					
Créiteurs et charges à payer	496 704	-	-	496 704	681 180
Montant à payer au fonds affecté (note 3)	677 016	-	-	-	-
Apports reportés (note 6)	152 238	1 914 569	-	2 066 807	1 854 513
Produits reportés – subventions gouvernementales (note 7 et note 9)	-	778 491	-	778 491	-
	1 325 958	2 693 060	-	3 342 002	2 535 693
Engagements et éventualités (note 8)					
Actifs nets					
Investis en immobilisations	37 116	-	-	37 116	44 094
Fonds de dotation	-	-	52 654	52 654	51 723
Non affectés	7 471 177	-	-	7 471 177	1 906 143
	7 508 293	-	52 654	7 560 947	2 001 960
	8 834 251	2 693 060	52 654	10 902 949	4 537 653

Voir les notes complémentaires

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Sentier Transcanadien

État consolidé de l'évolution des actifs nets Exercice clos le 31 mars 2014

	Fonds d'administration - investi en immobilisations	Fonds d'administration - non affecté	Fonds de dotation	Total 2014	Total 2013 (non audité)
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	44 094	1 906 143	51 723	2 001 960	1 356 696
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(14 331)	5 572 387	931	5 558 987	645 264
Acquisition de matériel	7 353	(7 353)	-	-	-
Solde à la fin	37 116	7 471 177	52 654	7 560 947	2 001 960

Voir les notes complémentaires

Sentier Transcanadien

État consolidé des résultats Exercice clos le 31 mars 2014

	Fonds d'administration	Fonds affecté	Total 2014	Total 2013 (non audité)
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Subventions gouvernementales (note 9)	7 152 037	76 509	7 228 546	5 930 296
Dons	2 285 261	570 781	2 856 042	2 695 222
Revenus de placement	42 502	-	42 502	16 355
Revenus divers	4 309	-	4 309	6 736
	9 484 109	647 290	10 131 399	8 648 609
Charges				
Aménagement du Sentier	1 738 267	647 290	2 385 557	4 988 890
Promotion et publication d'informations relatives au Sentier	505 089	-	505 089	1 352 624
Campagnes de financement	685 348	-	685 348	767 214
Frais généraux et administratifs	916 842	-	916 842	779 857
Amortissement du matériel	79 576	-	79 576	114 760
	3 925 122	647 290	4 572 412	8 003 345
Excédent des produits par rapport aux charges	5 558 987	-	5 558 987	645 264

Voir les notes complémentaires

Sentier Transcanadien

État consolidé des flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	(non audité) \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	5 558 987	645 264
Amortissement du matériel	79 576	114 760
Perte (gain) sur la vente de titres négociables	(931)	1 297
Dons en nature	-	(60 472)
Apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice	(622 255)	(280 707)
Produits reportés comptabilisés au cours de l'exercice	(76 509)	(5 159)
Apports reçus au cours de l'exercice, reportés aux exercices ultérieurs	834 549	1 587 950
Produits reçus au cours de l'exercice, reportés aux exercices ultérieurs	855 000	-
	6 628 417	2 002 933
Variations des éléments suivants :		
Débiteurs	(7 058 925)	(74 183)
Charges payées d'avance	62	27 160
Créditeurs et charges à payer	(184 476)	470 440
	(7 243 339)	423 417
	(614 922)	2 426 350
Activités d'investissement		
Acquisition de matériel	(7 353)	(15 054)
Acquisition de titres négociables	(851 723)	(3 939 528)
Produits du rachat de titres négociables	3 700 000	1 100 000
	2 840 924	(2 854 582)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	2 226 002	(428 232)
Trésorerie au début	786 830	1 215 062
Trésorerie à la fin	3 012 832	786 830

Voir les notes complémentaires

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Nature des activités

Sentier Transcanadien (« STC ») est un organisme canadien de bienfaisance sans but lucratif fondé en 1992 et un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

STC a pour mission de créer, de promouvoir et d'entretenir un sentier récréatif national, d'y relier des sentiers locaux ainsi que de développer et d'aménager de nouveaux sentiers qui prolongent ce réseau de sentiers emblématiques, qui s'étendra d'est en ouest et du nord au sud.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

STC a choisi d'appliquer les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de STC et de la Fondation du Sentier Transcanadien. La Fondation du Sentier Transcanadien est contrôlée par STC et se consacre à recueillir des fonds pour appuyer STC. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

STC a préparé un jeu distinct d'états financiers non consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants communiqués au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants communiqués au titre des produits et des charges au cours des périodes visées par le rapport de l'auditeur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges liés au financement de l'aménagement et de l'entretien du sentier ainsi qu'aux activités de promotion et aux activités générales et d'administration sont comptabilisés dans le fonds d'administration.

Les produits et les charges liés aux activités précisées par les donateurs sont comptabilisés dans le fonds affecté.

Les dotations sont présentées dans le fonds de dotation. Les revenus de placement tirés du fonds de dotation sont présentés dans le fonds d'administration.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

STC constate les produits de dons et de subventions à l'aide de la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés (dons désignés) liés aux charges des exercices futurs sont reportés et comptabilisés dans les produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Les produits provenant des droits d'adhésion sont constatés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Tous les droits d'adhésion sont pour une période d'un an et ils sont comptabilisés comme produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les apports au fonds de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Matériel

Le matériel est constitué de mobilier et d'agencements et de matériel informatique, et il est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à un taux de 30 % par année.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour STC, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises par la suite.

Dons de services et d'actifs

Une importante partie du travail de STC dépend de la contribution de bénévoles. Les services de bénévoles ne sont généralement pas achetés par STC et, en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

STC a reçu des dons en nature sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires. Comme ces actifs n'auraient pas été autrement achetés par STC, le terrain donné n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés (note 11).

Outre le matériel, des dons en nature d'une juste valeur de 65 245 \$ (93 207 \$ en 2013) ont été comptabilisés dans les états financiers au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Instruments financiers

Évaluation

STC évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

STC évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur et d'autres titres d'emprunt négociables que STC a choisi d'évaluer à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer.

Les actifs financiers de STC évalués à la juste valeur se composent des titres négociables.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. STC détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

STC comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et comptabilisés aux résultats en vertu de la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Soldes interfonds

Les soldes interfonds ne portent pas intérêt et sont payables à vue.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2014

4. Matériel

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur Comptable nette 2014 \$	Valeur comptable nette 2013 (non audité) \$
Mobilier et agencements	37 285	36 693	592	846
Matériel informatique	449 087	260 325	188 762	260 731
	486 372	297 018	189 354	261 577

5. Facilité de crédit

La facilité de crédit de STC comprend une facilité à vue renouvelable de 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,00 %. À titre de sûreté pour la facilité, STC a contracté une hypothèque mobilière de 500 000 \$ qui constitue une sûreté de premier rang sur la totalité des dettes et des réclamations actuelles et futures de STC, et une hypothèque mobilière de 500 000 \$ qui constitue une sûreté de premier rang sur la totalité des actifs actuels et futurs de la Fondation du Sentier Transcanadien. Au 31 mars 2014, STC n'a prélevé aucune somme sur sa facilité de crédit.

STC a contracté une facilité de crédit afin de procurer du financement, au besoin, pour l'aménagement des sentiers avant la réception des dons promis.

6. Apports reportés

Conformément à la politique de comptabilisation des produits de STC, les dons reçus pour des projets précis sont comptabilisés comme produits au moment où les dépenses connexes sont engagées.

Au 31 mars 2014, un montant de 152 238 \$ (217 483 \$ en 2013) représente la portion reportée des dons en nature de matériel.

	Fonds d'administration \$	Fonds affecté \$	Total 2014 \$	Total 2013 (non audité) \$
Apports reportés – au début	217 483	1 637 030	1 854 513	547 270
Subventions désignées reçues	-	834 549	834 549	1 587 950
Subventions en nature comptabilisées comme produits au cours de l'exercice	(65 245)	-	(65 245)	(93 207)
Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	-	(557 010)	(557 010)	(187 500)
Apports reportés – à la fin	152 238	1 914 569	2 066 807	1 854 513

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2014

7. Produits reportés – subventions gouvernementales

	Fonds d'administration	Fonds affecté	Total 2014	Total 2013 (non audité)
	\$	\$	\$	\$
Produits reportés – au début	-	-	-	5 159
Dons désignés reçus	-	855 000	855 000	-
Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	-	(76 509)	(76 509)	(5 159)
Produits reportés – à la fin	-	778 491	778 491	-

8. Engagements et éventualités

Engagements

Au 31 mars 2014, STC a des engagements totalisant 4 900 767 \$ (316 951 \$ en 2013) envers des groupes de développement de sentiers pour le financement de l'aménagement de sentiers.

Éventualités

a) STC fait l'objet de diverses réclamations et plaintes non résolues découlant du cours normal de ses activités. De l'avis de la direction, toutes ces questions non résolues sont adéquatement assurées. Toute perte excédant les montants couverts par la police d'assurance de STC serait présentée à titre de charge dans l'exercice au cours duquel la perte devient probable et peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

b) Des avis de cotisation relatifs à la taxe foncière pour STC relativement à ses emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers s'élèvent à environ 160 000 \$. Tel qu'il est décrit dans la note 11, STC a l'intention de transférer le titre des droits sur des emprises ferroviaires aux municipalités et à d'autres organisations.

Selon l'avis de la direction, tous les droits sur des emprises ferroviaires seront transférés, et STC n'aura pas à acquitter les taxes foncières afférentes à ces droits. Par conséquent, les montants n'ont pas été payés et ne sont pas reflétés dans les comptes.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Subventions gouvernementales

Le 14 février 2014, STC a signé une convention de subvention de 2 750 000 \$ avec Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario pour faciliter l'achèvement d'espaces du sentier non encore raccordés, afin de raccorder de façon continue le Sentier Transcanadien dans le sud de l'Ontario d'ici le 31 mars 2016 et de faciliter le raccord du sentier à quatre sites des Jeux panaméricains d'ici le 1^{er} juillet 2015 afin de promouvoir et de célébrer les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, et de s'assurer que les Jeux laissent aux Ontariens un héritage et des avantages à long terme. Le premier versement de 855 000 \$ a été reçu le 25 mars 2014 pour des dépenses admissibles engagées au cours de la période du 11 juin 2013 au 31 mars 2015. Au 31 mars 2014, un montant de 76 509 \$ avait été utilisé, et le solde de 778 491 \$ a été dédié à des dépenses du projet qui seront engagées au cours de la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Le 24 mars 2014, STC a signé une convention de subvention de 25 000 000 \$ avec Parcs Canada pour soutenir les efforts déployés par STC afin d'amasser des fonds pour achever le Sentier Transcanadien d'ici 2017. Parcs Canada versera à STC un dollar pour chaque promesse d'apports et don en argent réel de deux dollars reçu de la part de donateurs autres que fédéraux du 1^{er} juillet 2011 au 31 mars 2017. Pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 19 mars 2014, un montant de 14 304 075 \$ de promesses d'apports et de dons en argent a été reçu, ce qui a procuré un montant à recevoir de 7 152 037 \$ au 31 mars 2014.

10. Campagne de financement nationale

STC a entrepris une importante campagne de financement nationale qui s'échelonnera de 2012 à 2017. Au 31 mars 2014, les promesses de dons en argent à recevoir au cours des exercices ultérieurs s'élèvent à 5 287 000 \$. Les montants ont été égalés, à raison de 1 \$ pour chaque promesse d'apports de 2 \$, par une subvention de Parcs Canada (note 9). Les montants ont été promis pour l'achèvement du Sentier Transcanadien. Les montants non comptabilisés à recevoir au cours des exercices ultérieurs sont les suivants :

	Affectés \$	Non affectés \$	Total \$
2015	752 500	1 207 000	1 959 500
2016	227 500	1 210 000	1 437 500
2017	77 500	905 000	982 500
2018	27 500	480 000	507 500
Autres	-	400 000	400 000
	1 085 000	4 202 000	5 287 000

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2014

11. Emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers

Selon une entente conclue en décembre 1998, STC a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de Chemin de fer Canadien Pacifique sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 37 200 000 \$.

Selon une entente, initialement en vigueur le 23 octobre 2000, modifiée pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, STC a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada, sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 10 000 000 \$.

STC a essentiellement obtenu les emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers, et STC a l'intention de transférer le titre des droits sur des emprises ferroviaires en collaboration avec des organismes provinciaux et territoriaux et autres. Au cours de l'exercice, STC a donné ou vendu une tranche de 166 237 \$ (36 570 \$ en 2013) des droits sur des emprises ferroviaires donnés par Chemin de fer Canadien Pacifique et la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada à certaines municipalités et à des particuliers de la province de la Saskatchewan, ce qui a généré des produits de 7 285 \$ (1 975 \$ en 2013).

La valeur estimative initiale des droits sur des emprises ferroviaires, y compris toute variation survenue au cours de l'exercice, se résume comme suit :

	Chemin de fer Canadien Pacifique \$	Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada \$	Total \$
Solde au 1 ^{er} avril 2012	2 470 756	550 505	7 976 261
Donnés ou vendus au cours de l'exercice	34 784	1 786	36 570
Solde au 31 mars 2013	2 435 972	548 719	7 939 691
Donnés ou vendus au cours de l'exercice	162 707	3 530	166 237
Solde au 31 mars 2014	2 273 265	545 189	7 773 454

12. Opérations entre apparentés

En 2014, STC a engagé environ 9 900 \$ (11 300 \$ en 2013) en frais de services juridiques auprès du cabinet d'avocats d'un des administrateurs. Les services ont été fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2014

13. Instruments financiers

Politique de gestion des risques

STC, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

STC consent du crédit à certaines parties dans le cours normal de ses activités de fonctionnement. STC évalue la recouvrabilité de ses débiteurs à intervalles réguliers et prévoit une provision pour créances douteuses lorsque la recouvrabilité devient douteuse.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

STC est exposé à un risque sur la juste valeur à l'égard de ses titres négociables, qui portent intérêt à un taux fixe. STC est également exposé à un risque sur flux de trésorerie à l'égard de sa trésorerie, qui porte intérêt à un taux variable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que STC éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. STC est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

14. Chiffres de l'exercice précédent

Certains montants de 2013 ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice considéré.